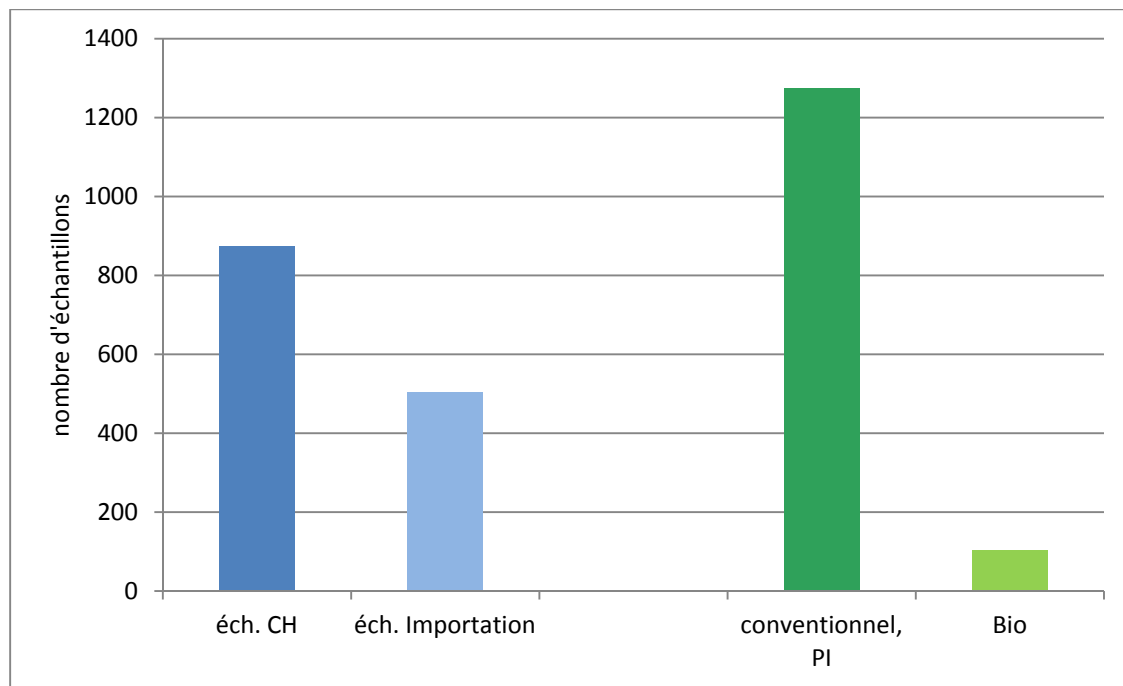


Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2012

Outre les contrôles de routine, le monitoring des résidus constitue un instrument de surveillance important pour SwissGAP. La participation est obligatoire pour les exploitations certifiées. En 2012, ces exploitations ont fait analyser en tout 1379 (année précédente: 1365) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre. Plus de la moitié de ces échantillons (874) provenaient de la production indigène. 104 des 1379 échantillons provenaient de la production biologique (7.5%).

Illustr. 1: Provenance des échantillons et méthodes de production



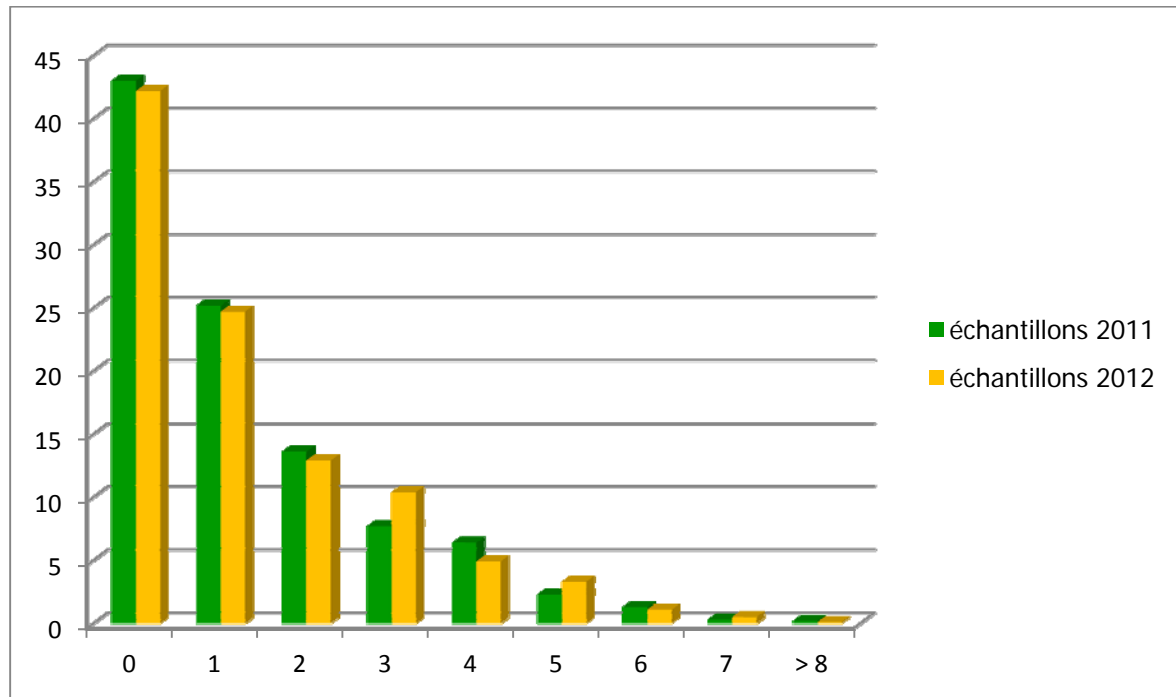
Le taux de contestation était de 4.9% (année précédente: 5.4%), 67 échantillons ont dû être contestés. Dans 41 cas, il s'agissait de dépassements ou de principes actifs non autorisés, et dans 60 cas, il s'agissait de constats de résidus multiples. 34 échantillons ont été contestés sur les deux plans. Les résidus multiples se trouvaient 39 fois dans la plage de sensibilité jaune et 21 fois dans la plage rouge. Pour les deux aspects contrôlés, cela correspond à une augmentation nette par rapport à l'année précédente. Il y a également eu une augmentation des contestations dues à l'utilisation de principes actifs non autorisés dans la culture. En 2012, il y a en revanche eu nettement moins de dépassements des valeurs maximales qu'en 2011.

Pour les échantillons de provenance suisse, le taux de contestation en raison de dépassements et de substances non autorisées était plus élevé que pour la moyenne de tous les échantillons. Pour les résidus multiples, le taux de contestation était en revanche nettement plus bas.

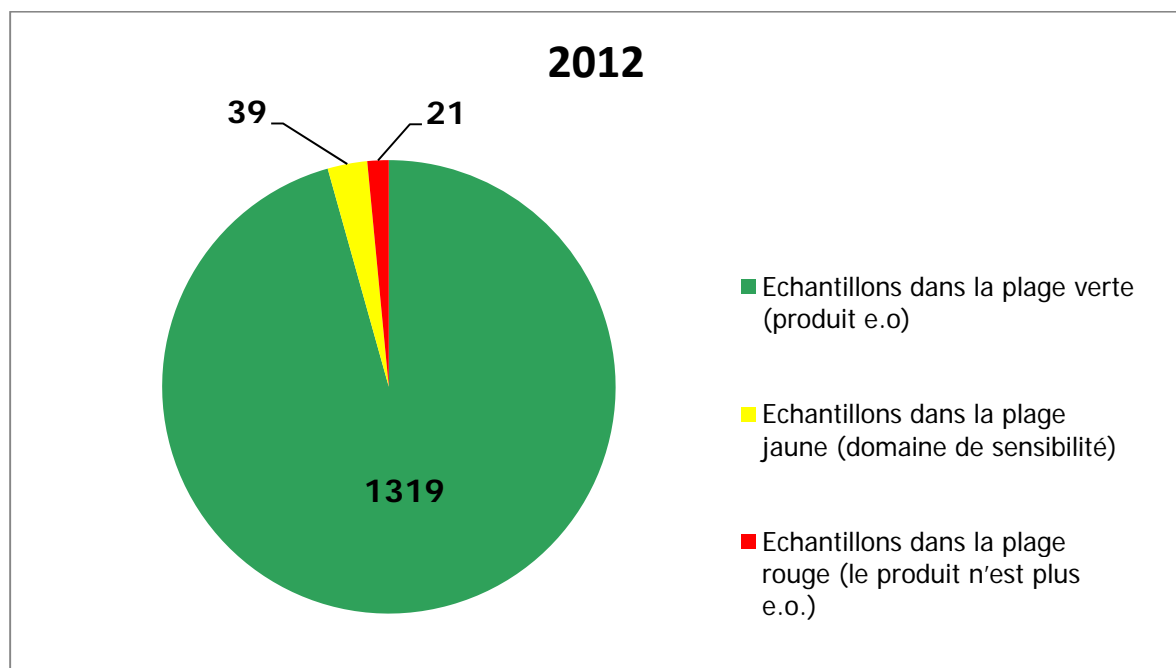
Pratiquement 90% des échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. A peine 5% présentaient cinq résidus ou plus.

Berne, le 13 août 2013

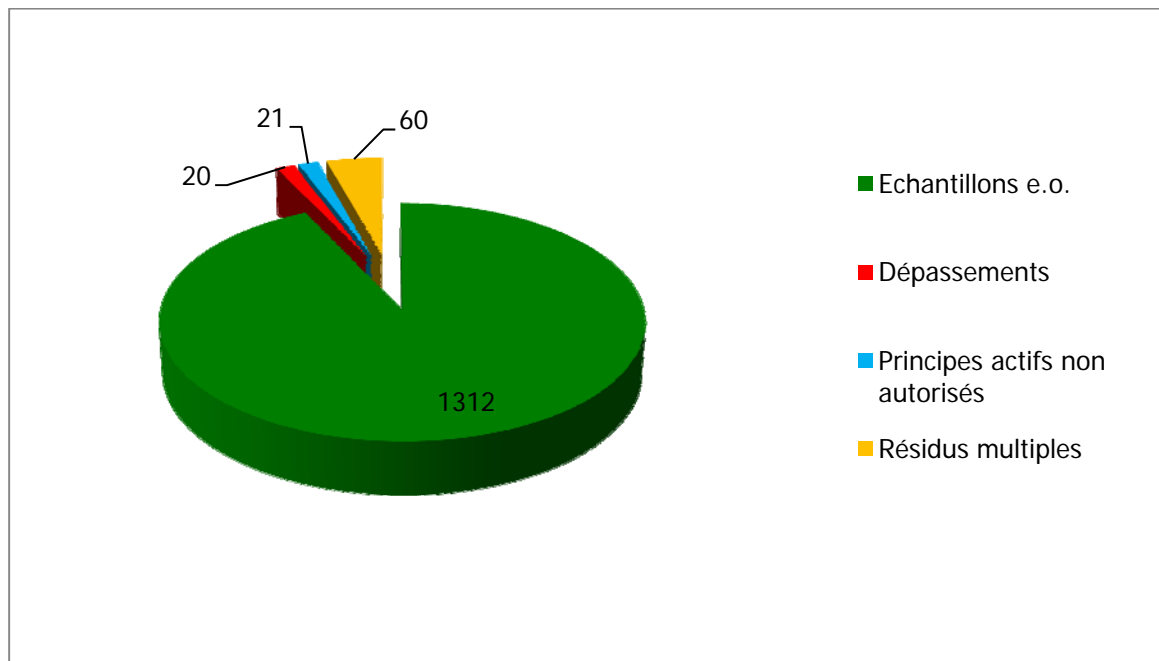
Illustr. 2: Nombre de résidus par échantillon en %



Illustr. 3: Résidus multiples



Illustr. 4: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente ainsi:

	Total (1379 échantillons)	Dont provenance CH (874 échantillons)
Dépassement des valeurs limite et de tolérance:	1.5%	1.3%
- Dont dépassement de la valeur de tolérance:	1.4%	1.15%
- Dont dépassement de la valeur limite:	0.1%	0.1%
Principes actifs non autorisés:	1.5%	1.7%
Principes actifs non autorisés dans le bio:	0.0%	0.0%
Total des contestations sans résidus multiples	3.0%	4.2%
Résidus multiples:	4.4%	2.9%

En cas de contestation, l'exploitation concernée est priée de prendre position par écrit. Des explications concernant les causes possibles, les enregistrements relatifs aux mesures phytosanitaires dans la culture ainsi que les mesures d'amélioration sont demandées. Après avoir été anonymisées, les prises de position reçues sont évaluées par une commission d'experts. Pour trois exploitations, on a constaté qu'une exigence contraignante de SwissGAP n'était pas remplie: ces exploitations ont reçu un avertissement de la part d'Agrosolution. Sur les 41 échantillons présentant uniquement des résidus multiples, la commission d'experts est arrivée 4 fois à la conclusion qu'en dépit des résidus multiples, les Bonnes pratiques agricoles avaient été respectées, dans 13 autres cas, les Bonnes pratiques agricoles ont «probablement» été respectées.

Enseignements tirés des cas de contestation

Le monitoring des résidus SwissGAP ne se limite pas à des constats et à d'éventuelles sanctions prononcées à l'encontre des exploitations concernées. Il est également important de tirer les enseignements corrects de ces expériences et de les communiquer. C'est la seule manière de faire profiter de manière optimale toutes les parties concernées de ces enseignements et permettre ainsi d'améliorer la situation.

- Il s'est avéré que les importateurs informent parfois de manière insuffisante leurs fournisseurs/producteurs à l'étranger au sujet des résidus multiples. Tous ceux qui exportent habituellement en Allemagne également sont habitués à respecter ce genre d'exigences – mais ils doivent naturellement d'abord savoir qu'elles existent. Vous trouverez les exigences concernant les résidus multiples ici:
http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf
- La surveillance régulière des cultures et l'utilisation de produits phytosanitaires préventifs appliqués au bon moment sont des éléments importants des Bonnes pratiques agricoles. C'est la seule manière d'éviter des «exercices de pompiers». Ce sont en effet ces cas qui donnent régulièrement lieu à des contestations.
- Les enregistrements concernant l'utilisation de produits phytosanitaires doivent toujours être complets et soigneusement tenus à jour.
- Il faut impérativement accorder suffisamment d'attention à la prévention des contaminations indésirables. Dans cette optique, il est important de nettoyer soigneusement les équipements d'épandage entre deux épandages et de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire au minimum, resp. éviter la dérive.
- L'utilisation de produits phytosanitaire non autorisés dans la culture constitue une infraction grave aux Bonnes pratiques agricoles. Il s'agit ici également de respecter scrupuleusement les directives d'utilisation.

En 2012, il y a eu une modification concernant les laboratoires reconnus: un des laboratoires a de son plein gré souhaité se retirer en cours d'année, de sorte qu'au 31 décembre 2012, il n'y avait plus que 6 laboratoires reconnus.

Toute la documentation concernant le monitoring des résidus SwissGAP peut être téléchargée sous <http://www.swissgap.ch/fr/fgk/rueckstandsmonitoring.html>.

Berne, le 13 août 2013